



## Double contravention meme jour

Par **Stephanie dub**, le **24/04/2018** à **13:56**

Bonjour,

Je me suis garée sur un trottoir le long d'une maison abandonnée dans une rue. Mon véhicule ne gênait absolument pas mais peu importe je viens de prendre connaissance de l'art R417-11 et j'ai bien perçu l'objet de la contravention : stationnement très gênant" , je ne peux donc contester la loi.

Cependant , j'ai reçu 2 contraventions du meme type une à 11h01 et l'autre à 14h48 sachant que sur la première était mentionnée : enlèvement du véhicule demandé.

Je ne peux pas payer les 2 x 135 euros d'amende. Y a-t-il un recours possible pour n'en payer qu'une seule et si oui lequel? Merci d'avance de votre réponse.

Bonne journée

Par **janus2fr**, le **24/04/2018** à **13:59**

Bonjour,

Le véhicule n'ayant pas été déplacé entre les 2 PV, vous pouvez effectivement contester le second après avoir payé l'amende du premier. Attention cependant à ce que l'adresse portée sur les avis de contravention soient bien les mêmes...